

Italie

En 2014, l'immigration en Italie a continué de baisser tandis que l'émigration est restée à la hausse, en particulier les départs de ressortissants italiens. Les entrées se sont élevées à 277 630 en 2014 (-9.7 % par rapport à 2013), dont 248 360 étrangers (-11 %) et 29 270 Italiens (+3 %). Les premiers pays d'origine des immigrés étaient la Roumanie (50 700), le Maroc (17 640), la Chine (15 830) et le Bangladesh (12 670). Les départs sont passés de 125 730 personnes (dont 82 100 Italiens) en 2013 à 136 330 (dont 88 860 Italiens) en 2014. L'émigration de ressortissants italiens a plus que doublé entre 2010 et 2014. Leurs principaux pays de destination étaient le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse et la France.

Environ 5 millions d'étrangers résidaient en Italie en janvier 2015 (8.2 % de la population totale), contre 4.9 millions en 2014. Les régions affichant les plus fortes proportions d'étrangers (plus de 10 %) étaient l'Émilie-Romagne, la Lombardie, l'Ombrie, le Latium et la Toscane. Près de 30 % des résidents étrangers étaient des citoyens de l'UE. Les pays les plus représentés étaient la Roumanie (1.1 million), l'Albanie (490 480), le Maroc (449 060), la Chine (265 820) et l'Ukraine (226 060).

Au total, 248 320 nouveaux permis de séjour ont été délivrés en 2014, ce qui équivaut à moins de la moitié du nombre émis annuellement entre 2008 et 2010. En 2014, 101 420 permis ont été délivrés pour raisons familiales (41 %), le plus souvent à des ressortissants marocains (13 560), albanais (9 500) et chinois (7 520). Les nouveaux permis de résidence délivrés pour raisons professionnelles ont le plus souvent concerné des ressortissants bangladais (6 620), indiens (5 660), et marocains (5 620). Cinquante-sept mille permis de ce type ont été délivrés en 2014.

Principalement en raison de taux de chômage continuellement élevés chez les travailleurs nés à l'étranger (16.6 % et 16.3 % en 2013 et 2014, respectivement), les quotas appliqués aux nouveaux travailleurs migrants ont été fixés à des niveaux plus bas que les années précédentes. Les admissions des travailleurs saisonniers ont été fixées à 13 000 personnes en 2015 et 2016 (soit 2 000 de moins qu'en 2014) et ont été limitées à des catégories et des nationalités particulières, en fonction des besoins des secteurs de l'agriculture et du tourisme. Sur le total des entrées autorisées, 1 500 ont été réservées pour les cartes pluriannuelles de travail saisonnier, ou pour les travailleurs qui sont déjà venus en Italie pour un emploi saisonnier au moins deux années consécutives. En outre, en 2015 et 2016, les quotas d'immigration pour les travailleurs non saisonniers ont été fixés à 5 500 et 3 600, respectivement, et à 12 350 et 14 250 pour les conversions de permis existants.

Au cours de l'année universitaire 2014/15, 70 340 étudiants étrangers étaient inscrits dans les

universités italiennes, pour l'essentiel en provenance d'Albanie (15 %), de Chine et de Roumanie (10 % dans les deux cas). Ils étudiaient principalement l'économie, les statistiques et l'ingénierie (36 %), les sciences politiques et la linguistique (11 % dans les deux cas), et la médecine (10 %).

Selon le HCR, plus de 150 000 immigrés clandestins ont atteint les côtes italiennes en 2015. Au cours du premier trimestre de 2016, 14 500 arrivées par la mer ont été enregistrées (+42 % par rapport au premier trimestre de 2015). Il s'agissait principalement de ressortissants nigériens, gambiens et sénégalais. On a comptabilisé 83 250 demandes d'asile en 2015 (personnes à charge comprises), c'est-à-dire 7 % des demandes enregistrées dans l'UE28. Ce chiffre a augmenté de plus de 31 % par rapport à 2014. Les trois nationalités les plus représentées (Nigéria, Pakistan et Gambie) représentaient 43 % du total des demandes reçues. Environ 42 % des décisions prises en première instance étaient positives, contre 51 % dans l'UE28.

Le ministère de l'Intérieur a mis à la disposition des autorités locales un nouveau dispositif de financement pour offrir des services d'accueil temporaire aux mineurs non accompagnés demandeurs d'asile ou non. En 2015, quelque 1 500 nouveaux lieux d'hébergement ont été mis en place. De nouvelles procédures relatives à l'accueil des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés ont été adoptées dans le cadre de la transposition des directives européennes dans le droit national. La procédure d'octroi de la Carte bleue européenne a été simplifiée.

En octobre 2015, la Chambre des Députés a approuvé la réforme du droit à la citoyenneté. Selon le projet de loi, deux nouveaux groupes d'étrangers auront le droit d'acquérir la nationalité italienne : 1) les enfants nés en Italie de parents détenteurs d'un permis de séjour européen de longue durée ; et 2) les enfants nés à l'étranger qui sont arrivés en Italie avant leur douzième anniversaire et qui ont été scolarisés au moins cinq ans en Italie. En avril 2016, le projet de loi était toujours en cours d'examen par le Sénat.

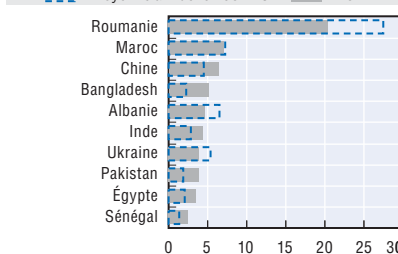
Un « bonus bébé » a été instauré pour les résidents étrangers de longue durée. Les familles dont les enfants naissent ou sont adoptés entre 2015 et 2017 peuvent prétendre à une allocation de 960 EUR par enfant et par an, versée mensuellement, pendant trois ans maximum.

Pour en savoir plus


www.interno.it
www.istat.it
www.lavoro.gov.it

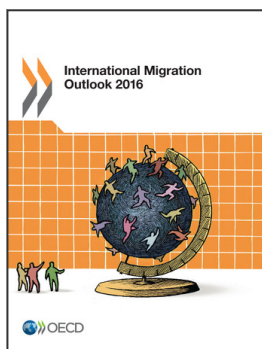
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ITALIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers			
					2004-08	2009-13	2014			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	4.8	7.0	4.7	4.2	6.6	6.0	248.4			
Sorties	0.3	0.5	0.7	0.8	0.3	0.6	47.5			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2013	2014	2013	2014						
Travail	73.1	48.5	29.1	23.8						
Famille (y compris la famille accompagnante)	81.1	61.4	32.2	30.1						
Humanitaire	14.4	20.6	5.7	10.1						
Libre circulation	77.9	68.4	31.0	33.5						
Autres	4.9	5.2	2.0	2.6						
Total	251.4	204.1	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2013	2014	Moyenne 2009-13						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	31.7	41.5	41.9	38.6						
Stagiaires						
Vacanciers actifs	0.4	0.5	0.5	0.4						
Travailleurs saisonniers	84.2	7.6	4.8	19.0						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.2	0.2	0.4	1.1	0.2	0.4	63 660			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	3.3	2.9	1.6	0.2	5.2	2.2	12.9			
Accroissement naturel	-0.2	-0.4	-1.4	-1.6	0.0	-0.9	-95.8			
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.5	3.4	3.0	1.8	5.2	3.1	108.7			
Effectifs de migrants	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	8.8	9.7	9.8	..	9.0	5 805			
Population étrangère	4.6	6.4	8.3	8.5	5.0	7.0	5 014			
Naturalisations	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	1.2	1.8	2.3	2.6	1.3	1.8	129 887			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2013	2014	Moyenne					
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	69.2	66.7	64.3	64.1	69.5	66.2				
Hommes nés à l'étranger	79.9	76.1	68.5	68.7	81.2	73.9				
Femmes nées dans le pays de résidence	45.1	45.7	46.1	46.4	45.8	46.1				
Femmes nées à l'étranger	47.6	49.5	49.0	49.7	49.7	49.6				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	7.4	11.1	11.6	5.7	8.4				
Hommes nés à l'étranger	6.8	10.0	15.9	15.6	6.0	11.5				
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	9.2	12.4	13.3	8.8	10.1				
Femmes nées à l'étranger	14.5	13.3	17.7	17.4	12.6	14.8				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394761>



Extrait de :
International Migration Outlook 2016

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Italie », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.